



Département des Alpes de Haute-Provence

Réunion du Conseil Municipal

Du 28 Mai 2021

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et le vendredi vingt-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes SEBASTIANI-MAYAFFRE, FRIGENZA, HAULBERT
Ms. CLUET, CARTON, DECLERCQ, FUNEL, BOUIX, GALFRE
Ms GUERIN, DUMEZ

Membre(s) excusé(s) :

Membre(s) absent(s) :

Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE est désignée Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE comme secrétaire de séance.

Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucun pouvoir n'a été reçue.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 11 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter les points ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Point d'information sur les projets communaux
- Engagement de la procédure de consultation du recrutement du maître d'œuvre pour le projet de création de la nouvelle station d'épuration de Peyroules
- Procédure de gestion des loyers impayés pour le logement Aco d'Isnard
- Lancement du projet de restauration des murs du cimetière de Ville
- Convention avec le PNRV pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de restauration des murs du cimetière de Ville
- Projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile 4 opérateurs / 4G sur la commune

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

3. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune commission communale ne s'est réunie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

4. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Réunion de préparation du festival de théâtre « Les Tréteaux des Champs » le 14 Mai 2021 en présence des élus des différentes communes concernées. L'objectif de la réunion était d'évoquer les modalités d'organisation du festival au sein de chacune des communes. Une nouvelle rencontre est planifiée le 30 Juin prochain pour finaliser les préparatifs du festival.
- Réunion de chantier pour la pose des conteneurs semi-enterrés au PAV de l'auberge de Peyroules le 19 Mai 2021. Les travaux de terrassement ont été finalisés et les nouveaux conteneurs ont été posés. La réfection de la plate-forme en enrobé doit être réalisée dans les prochaines semaines.
- Réunion de présentation des travaux d'acheminement de la fibre par SFR le 19 Mai 2021.
- Réunion de chantier sur le site du hameau de Ville en présence de l'Architecte des Bâtiments de France, de la chargée de mission du PNRV et de la chargée de mission du patrimoine de la CCAPV le 28 Mai 2021.

- Etat des lieux d'entrée avec les nouveaux gérants de l'auberge communale le 28 Mai 2021.
- Réunion des irrigants du hameau de la Foux le 28 Mai 2021.

5. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du conseil communautaire le 11/05/2021.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion sur la Dotation de Solidarité Communautaire le 12/05/2021.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Claude GUERIN de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la Commission des Finances le 19/05/2021.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Gérard BOUIX de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la Commission Environnement et GEMAPI le 20/05/2021.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Claude GUERIN de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la Commission des Activités de Pleine Nature le 27/05/2021.

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

6. Travaux de restauration du Monument aux Morts de la Commune

Monsieur le Maire demande à Monsieur Gérard BOUIX de présenter à l'assemblée les conditions de réalisation de ces travaux suite à ses échanges avec Mr Rouvier des Compagnons du Patrimoine. Ces bénévoles sont spécialisés dans les travaux de restauration des monuments aux morts. Ils interviennent de manière gratuite et demandent uniquement la prise en charge des nuitées et des repas de leur séjour. Ils ont procédé à la restauration des monuments aux morts de Cabris, Saint-Sézaire, Spéracedes, Chateauneuf de Grasse, ... Pour le chantier de restauration du monument aux morts de Peyroules, la durée des travaux est estimée à 2 jours avec une intervention de 3 compagnons ce qui reviendrait à prendre en charge 2 nuitées, 6 repas du soir et 6 petits déjeuner. La période d'intervention sur ce chantier est planifiée les 12 et 13 Juin prochains.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider cette intervention et de prendre en charge l'hébergement des bénévoles à l'auberge communale de Peyroules qui sera ouverte.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** l'intervention des Compagnons du Patrimoine pour la restauration du monument aux morts de Peyroules telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Charge** Monsieur le Maire de vérifier auprès de la trésorerie de Barcelonnette les modalités à mettre en œuvre pour le paiement des frais d'hébergement,
- **Accepte** de prendre en charge les frais d'hébergement et de repas des bénévoles qui interviendront sur le chantier.

7. Vente de la tonne à lisier

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la tonne à lisier entreposée au hangar communal n'est plus utilisée par les agents du service technique. Ce matériel est entreposé à l'extérieur du hangar communal et risque de se dégrader.

Monsieur le Maire a sollicité l'entreprise SARL SQUIRI afin de lui proposer d'acquérir la tonne à lisier pour ses activités. Cette dernière a fait une proposition d'acquisition à la Mairie d'une valeur de 500 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre favorablement à cette proposition d'acquisition.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** la proposition d'acquisition de la tonne à lisier formulée par l'entreprise SARL SQUIRI pour un montant de 500 € telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Accepte** de sortir de l'inventaire communal ce bien,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. Acquisition foncière de la parcelle B 1370 sur le hameau de Peyroules

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à la décision du conseil municipal du 07 Mai 2021, il a formulé une offre d'achat de la parcelle cadastrée B 1370 sur le hameau de Peyroules aux propriétaires d'un montant de 55 400 €, soit 33,17 € / m². Ce prix d'achat correspond aux prix pratiqués par la commune sur les dernières opérations foncières et tient compte uniquement de la surface constructible de la parcelle, soit 1 670 m².

Pour rappel, cette parcelle, d'une superficie de 2 150 m² et située en zone urbaine, possède des contraintes paysagères imposées par le Plan Local d'Urbanisme qui réduisent sa surface constructible à 1 670 m².

Suite à l'offre d'achat qui a été envoyée aux propriétaires de la parcelle, ces derniers ont répondu à la Mairie en précisant les éléments suivants :

- La proposition d'achat formulée par la Mairie tient compte uniquement de la superficie constructible de 1 670 m²,

- La superficie de 480 m² de la parcelle B 1370 rendue inconstructible par les orientations du Plan Local d'Urbanisme reste partie intégrante de la parcelle ce qui lui confère une valeur, certes bien moins importante que celle du prix de vente d'un terrain constructible mais qui doit être pris en compte,
- Propose à l'assemblée d'acquérir la totalité de la parcelle B 1370, soit 2 150 m² pour un montant de 60 000 € ce qui représente un montant supérieur à l'offre d'achat formulée de 4 600 €. Ce montant supplémentaire se justifie par la valorisation des 480 m² de la parcelle rendue inconstructibles par le P.L.U. Ceci représente un prix au m² de 9,58 €.

Compte-tenu de la réponse des propriétaires et des éléments apportés dans cette dernière, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre favorablement à la proposition et de formuler une nouvelle offre d'achat aux propriétaires d'un montant de 60 000 €, soit 27,90 € / m².

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle cadastrée B 1370 au hameau de Peyroules par la Commune telle que présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de formuler une dernière offre d'acquisition de cette parcelle aux propriétaires de la parcelle pour un montant de 60 000 €,
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux propriétaires de la parcelle,
- **Approuve** la prise en charge par la commune des frais de notaire inhérents à la vente de la parcelle,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9. Point d'information sur l'acheminement de la fibre optique par SFR

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur l'acheminement de la fibre optique par SFR. Le chantier devrait aboutir au plus tard en Mai 2023. Ce qui correspond à l'engagement de l'opérateur SFR. Le Nœud de Raccordement Optique (N.R.O.) sera installé sur la commune de Castellane et un Point de Raccordement sera installé sur la Commune pour desservir l'ensemble des foyers des hameaux. Les travaux d'acheminement de la fibre optique utiliseront le réseau de télécommunication Orange. La fibre sera donc installée sur ce réseau, en aérien sur le réseau support de télécommunication est installée en aérien et en enterré si le réseau support de télécommunication est installée en enterré.

Monsieur le Maire précise également à l'assemblée que seuls les hameaux de la Bâtie, Peyroules et le Mousteiret seront pris en charge par l'opérateur SFR. Le hameau de la Foux sera traité comme une zone dentelle compte-tenu du fait que le réseau support de télécommunication de ce hameau est dans les Alpes Maritimes. L'opérateur SFR va donc se rapprocher du SICTIAM afin de conventionner avec ce dernier pour que l'acheminement de la fibre optique sur le hameau de la Foux soit pris en charge par le SICTIAM. Ces démarches risquent d'augmenter les délais mais l'engagement de Mai 2023 s'impose de la même manière à SFR pour desservir le hameau et ses habitants.

Monsieur le Maire précise qu'il sera très attentif à ce dossier et qu'il veillera à ce que les engagements de l'opérateur SFR soient respectés.

10. Point d'information sur les appels à projets de l'Espace Valléen et du C.R.T.E.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur les appels à projets proposés par la C.C.A.P.V. au titre de l'Espace Valléen et des Contrats de Relance et de Transition Ecologique.

Le territoire s'est engagé depuis plusieurs années dans le dispositif « Espace Valléen » soutenu financièrement par l'Europe, l'Etat et la Région Sud et qui vise à accompagner le développement touristique « 4 saisons » des territoires du massif alpin. Le tourisme constitue une activité économique significative et structurante pour notre territoire en interrelation avec les autres secteurs de l'économie, c'est pourquoi le conseil communautaire a exprimé le souhait de poursuivre son engagement dans ce dispositif en répondant à l'appel à candidature « sélection des espaces valléens » pour la période 2021-2027. Cet appel à candidature a pour objet de sélectionner les structures porteuses d'espaces valléens sur la base d'une stratégie de diversification touristique assortie d'un plan d'actions global sur 7 ans. A ce titre ; la CCAPV lance un appel à projets auprès des communes de son territoire. Les projets présentés devront s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Valorisation du patrimoine naturel et culturel ;
- Tourisme sportif de nature, itinérance ;
- Projets visant à développer les activités sur les ailes de saison ;
- Transport et mobilité ;
- Qualification de l'offre touristique, montée en compétence des acteurs, actions permettant une meilleure connaissance de l'offre ou des clientèles ;
- Requalification des stations (dont rénovation énergétique et insertion paysagère) ;
- Diversification touristique en lien avec les autres secteurs de l'économie (agriculture, circuit court, ...) ;
- Hébergement touristique de montagne (uniquement les refuges, lieux d'accueil du tourisme social, gîtes d'étapes collectifs, logement des saisonniers) ;
- Actions en faveur de l'emploi, de l'accueil et de la sensibilisation des jeunes en montagne.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a proposé les projets ci-dessous dans le cadre de cet appel à projet « Espace Valléen » :

- Valorisation du patrimoine culturel, touristique et historique du hameau de Ville sur la phase étude et également sur la phase travaux
- Création de l'espace de la biodiversité
- Installation d'un rucher communal
- Aménagement du Canyon du Haut Jabron
- Restauration des murs du cimetière de Ville

Dans le cadre de l'accélération des politiques environnementales et territoriales, l'Etat met en place de nouveaux contrats, dits Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), qui s'inscrivent dans une démarche intégratrice de tous les accompagnements financiers entre l'Etat et les EPCI.

Les CRTE répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale.

Cette contractualisation d'une durée de 6 ans à compter de 2021, s'inscrit donc dans la continuité du Contrat de ruralité (2016-2020), et permet de mobiliser les crédits de droit commun tels que la DSIL, la DETR, la DSIL Plan de Relance et le FNADT dans le cadre des ambitions précitées. La préfète du Département des Alpes de Haute Provence a arrêté en ce qui nous concerne le périmètre du CRTE sur celui de l'intercommunalité, ainsi les porteurs de projets éligibles au dispositif et présents au sein du périmètre de la CCAPV pourront bénéficier de financements de l'Etat au titre de cette contractualisation.

Afin de mettre en place un CRTE le plus opérationnel possible et profitable à tous, comme la mission lui a été confié par l'Etat, la CCAPV a besoin de recenser tous les projets pouvant s'inscrire dans la démarche, sur une prospective de 6 ans. Pour pouvoir intégrer le CRTE, les projets doivent s'inscrire au minimum dans un des cinq enjeux suivants :

- Enjeu n°1 : Désenclaver le territoire et améliorer son attractivité ;
- Enjeu n°2 : Réduire les inégalités, sociales et territoriales ;
- Enjeu n°3 : Diversifier et développer le tissu économique local ;
- Enjeu n°4 : Aider les habitants à se construire et à s'épanouir humainement, au travers de la culture et de l'éducation ;
- Enjeu n°5 : Préserver et valoriser le cadre de vie en favorisant des actions permettant de développer les aménités environnementales et urbaines, vectrices de l'attractivité touristique, résidentielle et économique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a proposé les projets ci-dessous dans le cadre du CRTE, sachant que d'autres projets pourront être ajoutés par avenants :

- Création de nouveaux gîtes communaux
- Sécurisation et valorisation de l'entrée du hameau de la Foux et de l'abri bus
- Sécurisation de la traversée de Peyroules et valorisation de l'entrée du hameau

11. Préparation du prochain Bulletin Municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de préparer le prochain bulletin municipal et d'organiser une réunion de la commission de la communication très prochainement. Il propose à l'assemblée que la commission communication se réunisse le Vendredi 04 Juin à 21h00 pour travailler sur les articles du prochain bulletin municipal. Les thèmes devant être abordés dans le prochain bulletin municipal sont les suivants :

- Redevance des ordures ménagères
- Présentation du projet des nouveaux gérants de l'auberge communale
- Rappels des règles d'urbanisme
- Obligations légales de débroussaillage, Collecte des encombrants, déchets verts, incivilités
- Budget primitif 2021, taux d'imposition et compte administratif 2020
- Auberge communale
- Projets communaux et intercommunaux 2021 réalisés
- Travaux du service technique
- Eau / Assainissement (Règlements, contrats et tarifs applicables en 2021)
- Salle polyvalente (Règlement, contrat et tarifs applicables en 2021)
- Festival du Théâtre « Les Tréteaux des Champs »
- Projet de Téléphonie mobile 4G et sondage / questions sur le projet par les habitants

12. Organisation des élections départementales et régionales

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les prochaines élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Pour ces deux scrutins, un protocole sanitaire très strict a été communiqué par l'Etat. Il sera nécessaire de mettre en place deux bureaux de vote distincts pour ces deux scrutins.

Monsieur le Maire précise également que compte-tenu du fait que la Salle Polyvalente possède une superficie suffisante, il sera possible d'installer les deux bureaux de vote au sein de la Salle. Le protocole électoral permet également de mutualiser le président et le secrétaire pour les deux bureaux de vote. Par contre, les accesseurs doivent être différents. Il sera également possible de procéder au dépouillement des deux bureaux de vote l'un après l'autre.

Le plan et l'organisation des deux bureaux de vote sont en cours de définition et respecteront le protocole sanitaire et électoral défini.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les plannings prévisionnels pour ces deux scrutins vont être envoyés et qu'il convient que chaque membre communique ses indisponibilités le plus rapidement au secrétariat de la Mairie.

13. Point d'information sur les projets communaux

Monsieur le Maire demande à Monsieur Eric DUMEZ de présenter à l'assemblée un point de situation sur les projets communaux :

- Création d'un espace de stockage dans le vide sanitaire de la Salle Polyvalente
- Installation d'un poulailler communal
- Création d'un espace de la biodiversité

Monsieur le Maire remercie Monsieur Eric DUMEZ pour les travaux qui ont été menés sur ces projets.

Au regard des contraintes et des charges financières, l'assemblée décide de ne pas poursuivre les études sur le projet de création d'un espace de stockage dans le vide sanitaire de la Salle Polyvalente et souhaite réorienter ce projet vers une étude pour la création d'une extension du hangar communal. Ce projet pourrait intégrer la réalisation d'une toiture photovoltaïque. Monsieur le Maire demande à Monsieur Eric DUMEZ de porter l'étude de ce nouveau projet.

Au regard des contraintes techniques, l'assemblée décide de ne pas poursuivre le projet de création d'un poulailler communal et souhaite réorienter ce projet en l'associant au projet de création de jardins partagés. Ceci afin de dédier un espace à la mise en place d'un poulailler dans l'emprise des jardins partagés. Monsieur le Maire demande à Monsieur Eric DUMEZ de porter l'étude de ce nouveau projet. L'assemblée propose également qu'un sondage soit organisé dans la prochaine Newsletter afin de vérifier que ce projet soit attendu par les habitants.

Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée que ces projets seront étudiés lors de la prochaine commission de l'Espace Communal.

14. Engagement de la procédure de consultation du recrutement du maître d'œuvre pour le projet de création de la nouvelle station d'épuration de Peyroules

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur le projet de création d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Peyroules. Il rappelle à l'assemblée qu'une étude hydrologique est en cours et que parallèlement à cette dernière, il convient de lancer le marché public de recrutement du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le lancement de la procédure de marché public pour le recrutement du maître d'œuvre du projet de création d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Peyroules,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

15. Procédure de gestion des loyers impayés pour le logement Aco d'Isnard

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la décision du conseil municipal en date du 16/10/2020, il a été notifié aux locataires du logement communal Aco d'Isnard la résiliation du bail locatif au motif d'impayés de loyers.

Le bail étant arrivé à échéance le 30 Avril 2021 et les locataires n'ayant pas quitté le logement, il convient de statuer sur la démarche à suivre pour que l'exécution de cette décision soit effective. Plusieurs options sont possibles :

- Engager une procédure d'expulsion des locataires avec l'accompagnement d'un avocat, sachant que la trêve hivernale se termine à la fin du mois de Juin,
- Saisir la Commission Départementale de Conciliation pour mettre en place un plan d'apurement de la dette,
- Mettre en place un plan d'apurement de la dette et renouveler le bail locatif,
- Les locataires quittent le logement.

L'assemblée demande également à Monsieur le Maire que Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Castellane soit saisie sur ce dossier afin qu'un accompagnement social des locataires soit mis en place.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** d'engager une procédure d'expulsion des locataires du logement communal Aco d'Isnard conformément à la décision de l'assemblée en date du 16/10/2020,
- **Valide** le principe de sollicitation d'un avocat spécialisé afin de prendre en charge la procédure d'expulsion et d'accompagner la commune,
- **Charge** Monsieur le Maire de saisir Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Castellane sur de dossier afin qu'un accompagnement social des locataires soit mis en place,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager des dépenses pour prendre en charge les frais d'avocat,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

16. Lancement du projet de restauration des murs du cimetière de Ville

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur le projet de restauration des murs du cimetière de Ville et communique les derniers éléments du projet suite à la réunion de travail qui a été organisée le 28 / 05 / 2021 avec le PNRV, la chargée de mission patrimoine de la CCAPV et l'Architecte des Bâtiments de France.

Deux scénarios sont envisagés pour la réalisation de ce projet, soit la consultation de plusieurs artisans murailleurs pour la réalisation des travaux, soit la mise en place, en collaboration avec le PNRV, d'un chantier participatif avec des bénévoles. Monsieur le Maire présente à l'assemblée les estimations financières de ces deux options ainsi que le plan de financement de l'opération. Des discussions s'engagent dans l'assemblée sur ces deux options.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** le lancement du projet de restauration des murs de cimetière de Ville
- **Décide** que ce projet sera effectué par un murailleur (8 voix pour, 3 voix pour l'option chantier participatif, 0 abstention)
- **Valide** le principe de mise en concurrence des artisans murailleurs pour la réalisation des travaux,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à la chargée de mission du PNRV, à l'architecte des bâtiments de France ainsi qu'à la chargée de mission du patrimoine de la CCAPV,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

17. Convention avec le PNRV pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de restauration des murs du cimetière de Ville

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention proposée par le PNRV pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de restauration des murs du cimetière de Ville. Les prestations de cette mission sont les suivantes :

- Coordination de l'organisation du chantier en accord avec les élus,
- Consultation de l'ABF pour définir les travaux, partage des choix avec les élus,
- Réalisation des pièces graphiques nécessaires à la demande de subvention,
- Réalisation des demandes d'autorisation de travaux,
- Définition du planning de l'opération en accord avec les élus,
- Participation à l'inauguration en lien avec les élus.

Le montant des prestations proposées dans cette convention s'élève à 1 000 € et pourront faire l'objet de subventions. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider cette convention qui permettra de démarrer le projet de restauration des murs du cimetière de Ville.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** la signature de la convention avec le PNRV pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

18. Projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile 4 opérateurs / 4G sur la commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur le projet de d'installation d'une antenne de téléphonie mobile 4 opérateurs / 4 G sur la commune. Il communique à l'assemblée les dernières informations dont il dispose sur ce projet. L'ensemble des documents transmis par la chargée de mission du CIRCET sur le projet a été communiqué pour avis aux membres du conseil municipal. Cette dernière propose de participer à la prochaine séance du conseil municipal pour présenter le projet aux élus.

Des discussions s'engagent dans l'assemblée sur ce projet en particulier sur l'emplacement retenu pour l'installation de l'antenne. L'aspect communication vis-à-vis des habitants sur ce projet est également évoqué dans les discussions.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses questions et ses remarques sur ce projet et de les transmettre au secrétariat de la Mairie.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** la présentation de ce projet par la chargée de mission du CIRCET lors de la prochaine séance du conseil municipal qui est planifiée le 18 Juin 2021,
- **Demande** à Monsieur le Maire de solliciter la chargée de mission du CIRCET pour étudier l'installation de l'antenne sur la parcelle communale du hangar communal,
- **Demande** à Monsieur le Maire de solliciter le SICTIAM ainsi que les élus de la commune de Saint-Auban pour obtenir un retour d'expérience sur ce type de projet,
- **Charge** Monsieur le Maire d'organiser la communication auprès des habitants sur ce projet.

19. Questions Diverses

19.1 Chantiers de valorisation du patrimoine culturel de la Commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux chantiers de restauration du patrimoine culturel de la commune ont eu lieu le Samedi 22 Mai dernier. Ces chantiers ont porté sur la restauration de la toiture du lavoir à l'entrée du hameau de la Foux et sur le remplacement de la croix de l'ancien cimetière du hameau de Ville. Il remercie tous les bénévoles et les élus du conseil municipal qui ont participé à ces chantiers. Il remercie également Monsieur Stéphane Raybaud qui a réalisé la nouvelle croix du cimetière de Ville et qui l'a offerte à la commune.

19.2 Signature du compromis de vente de l'appartement communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signature du compromis de vente de l'appartement communal situé sur le hameau de la Foux a été réalisé le 20 Mai dernier avec les acquéreurs Mr et Mme BAUD. L'échéance pour la signature définitive de l'acte de vente est fixée au 31 Août prochain.

19.3 Assemblée générale des communes forestières

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine assemblée générale des communes forestières aura lieu le 08 Juin prochain à Digne les Bains. Il demande à l'assemblée si un membre souhaite y participer. Aucun membre de l'assemblée ne souhaite participer à cette réunion.

19.4 Course de vélo Alpes Verdon Tour

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion est organisée par Mme la sous-préfète de Castellane le 02/06 prochain sur l'organisation de la course de vélo Alpes Verdon Tour. Monsieur le Maire demande à Monsieur Claude GUERIN de bien vouloir représenter la commune lors de cette réunion.

19.5 Organisation de la saison de canyoning sur le Haut Jabron

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va rencontrer Madame la Sous-préfète de Castellane sur ce sujet et qu'une réunion avec l'ensemble des professionnels du canyoning est planifiée le 10 Juin prochain.

19.6 Organisation d'un évènement sur la sensibilisation à la pollution lumineuse

Monsieur Gérard BOUIX sollicite Monsieur le Maire sur l'organisation d'un évènement de sensibilisation à la pollution lumineuse durant le mois d'Août.

Monsieur le Maire va solliciter Monsieur Dominique Imburgia du PNRV afin de connaître les options possibles pour l'organisation d'un tel évènement.

19.7 Projet de sécurisation de la traversée de Peyroules

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire des informations concernant l'avancée du projet de sécurisation de la traversée de Peyroules.

Monsieur le Maire précise que suite à l'étude réalisée par la Maison Technique de Castellane, il convient d'organiser une réunion sur ce projet pour étudier les différentes propositions et arrêter des orientations pour le projet. Cette réunion pourrait être organisée sur le second semestre de l'année.

20. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite l'assemblée à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 28 Mai 2021.

La séance levée : 00h00

**F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES**



**V. SEBASTIANI-MAYAFFRE
La secrétaire de séance**

